

MON GUIDE DES DÉCHETS



Mieux acheter
Mieux utiliser

Mieux trier
Moins jeter

LE DÉCHET QUI COÛTE LE MOINS CHER, C'EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

L'ÉDITO

HENRI GROSDENIS

VICE-PRÉSIDENT DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ,
EN CHARGE DE LA GESTION
ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



AMÉLIORER LE TRI ET RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Ce nouveau Guide des déchets vous permettra, je l'espère, de trouver des réponses et des solutions pour vous accompagner et faciliter vos gestes de tri. L'extension des consignes de tri, mise en place au 1^{er} janvier 2020, nous permet désormais d'apporter dans les colonnes jaunes tous les emballages en plastique.

Attention, les erreurs de tri entraînent un surcoût et une non-valorisation de ces déchets. Alors merci de respecter les consignes.

Dans les déchèteries également, il est nécessaire de suivre les instructions des agents qui vous accueillent et qui s'efforcent de vous guider dans le tri de ce que vous apportez.

Pour vous accompagner, nous avons recruté un agent de prévention, Laurie Lyothier. Sa mission est de vous proposer des solutions afin d'améliorer les gestes de tri et surtout de réduire vos déchets à la source, c'est-à-dire dès l'acte d'achat. Car, même s'ils sont recyclés et réutilisés pour certains, cela représente des coûts de collecte et de traitement importants.

Chaque fois que vous mettez quelque chose dans votre poubelle, dans les colonnes de tri ou en déchèterie, vous devez vous poser la question : comment aurais-je pu éviter ce geste ? Parce que les déchets qui coûtent le moins cher sont ceux que l'on ne produit pas.

SOMMAIRE

PAGES 3 à 5

Comment réduire nos déchets ?

PAGES 6 à 8

Emballages, verre, papiers :
que doit-on trier et pourquoi ?

PAGE 9

Une seconde vie pour nos textiles

PAGES 10 & 11

Tout savoir sur le compostage

PAGES 12 & 13

Déchèteries : mode d'emploi

PAGES 14 & 15

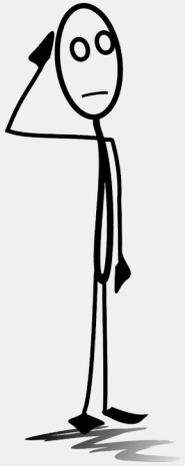
Collecte des ordures ménagères
résiduelles : comment ça marche ?

PAGE 16

Redevance Générale Incitative :
que finance-t-elle ?

COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

En 2020, 102 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant ont été produits sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, contre 250 kg en moyenne en France. Ce tonnage démontre l'efficacité de la Redevance Générale Incitative, basée sur le principe du « pollueur-payeur ». Ces résultats sont également le fruit de notre prise de conscience collective de la nécessité de réduire notre impact sur l'environnement. Poursuivons nos efforts, agissons pour la planète !



DE BONS RÉFLEXES À ADOPTER AU QUOTIDIEN

Chaque jour, à la maison, au bureau, en faisant les courses, en bricolant ou en jardinant, chacun de nous peut agir pour réduire significativement sa production de déchets :

Mieux acheter
c'est penser « déchets » à chaque achat en privilégiant les produits ayant le moins d'emballage

Mieux utiliser
c'est respecter les doses prescrites et privilégier le réutilisable

Moins jeter
c'est prolonger la durée de vie des produits, réparer, réemployer, prêter, donner, vendre...

Mieux jeter
c'est donner une seconde vie grâce au tri, au recyclage ou au don aux associations

BIEN RANGER LE RÉFRIGÉRATEUR POUR MIEUX CONSERVER LES ALIMENTS



3 - Viandes et poissons cuits, fromages, yaourts, crème, fruits et légumes cuits, pâtisseries...
4 - Fruits et légumes frais
5 - Beurre, condiments, sauces, boissons

HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Chaque année, en France, on jette en moyenne **30 kg** d'aliments par habitant, dont **7 kg** encore emballés. Comment éviter ce gâchis et économiser jusqu'à 100 €/an ?

- ▷ Faites une liste de courses pour n'acheter que ce dont vous avez réellement besoin
- ▷ Veillez à la bonne conservation des aliments : rangez correctement votre réfrigérateur
- ▷ Cuisinez la bonne quantité pour éviter les restes
- ▷ Soyez vigilants aux dates de péremption

ÊTES-VOUS PRÊTS À RELEVER NOS #DÉFIS RÉDUCTION DES DÉCHETS ?

Vous voulez vous engager dans une démarche de réduction de vos déchets ? Rendez-vous sur le site Internet de Charlieu-Belmont Communauté (www.charlieubelmont.com), dans la rubrique Déchets ménagers / Réduction des déchets. Vous apprendrez les bons gestes et les petites astuces à adopter, à la maison comme au jardin. On vous livre ici notre top 5 :

#1

J'ACHÈTE SANS EMBALLAGE JETABLE



Consommer sans emballage, c'est impossible ? Et pourtant... Un peu d'organisation et de logistique suffisent à supprimer nombre d'emballages lorsque l'on fait ses courses alimentaires. Il est indispensable d'emporter :

un sac à pain en tissu à la boulangerie, une boîte hermétique chez le boucher, le traiteur ou le fromager, un sac-cabas en tissu (appelé « tote bag ») pour mettre le tout. Privilégiez également la vente en vrac : vous choisirez vous-même les quantités de pâtes, riz, farine et autres aliments qui se conserveront parfaitement dans des bocaux en verre.

JE VALORISE LES VÉGÉTAUX AU JARDIN

Brûler des déchets verts, c'est interdit. Les transporter jusqu'en déchèterie, ça prend du temps. Alors que diriez-vous d'utiliser ces « trésors » verts pour enrichir vos espaces extérieurs ?

- ▷ Compostage : herbes de tonte, feuilles mortes, fleurs fanées, petites brindilles (pas de végétaux malades)
- ▷ Paillage : feuilles mortes, brindilles, branches coupées en petits morceaux ou broyées
- ▷ Tonte mulching : laissée au sol, l'herbe permet de fertiliser naturellement la pelouse, de garder l'humidité du sol, donc de protéger de la sécheresse

#2



JE FABRIQUE MES PRODUITS MÉNAGERS

#3

Avec des ingrédients naturels, on peut facilement fabriquer soi-même des produits de nettoyage. Notamment la lessive, dont on vous livre une recette maison facile et efficace :

Dans une casserole, faites bouillir 1 l d'eau. Ajoutez 100 g de copeaux de savon de Marseille et 3 cuillères à soupe de bicarbonate de soude. Mélangez jusqu'à dissolution. Laissez reposer 24 h. Versez dans un grand bidon propre et ajoutez 1 l d'eau bouillante. Laissez refroidir, puis secouez. Agitez avant chaque utilisation. Un verre de lessive suffit à rendre votre linge propre.



#4

JE DIS « STOP » À LA PUB !



Près de 800.000 tonnes de publicités non sollicitées ont été distribuées en France en 2015, soit 12 kg par habitant. Certes, le papier, ça se recycle. Mais le gaspillage de ressources doit nous amener à réfléchir : seuls 15 % des destinataires lisent en intégralité les pubs qu'ils reçoivent.

Pour y remédier, une seule solution : coller un « stop pub » sur votre boîte aux lettres. Vous pouvez vous procurer un autocollant à la Communauté de communes, à Charlieu, ou en fabriquer un vous-même.

JE PRÉPARE UN GOÛTER ZÉRO DÉCHET

#5

Avez-vous déjà prêté attention aux déchets générés par le goûter de vos enfants ? Si vous ne l'avez pas encore fait, tentez l'expérience. Vous vous apercevrez de la présence massive de suremballages...

Pour éviter ce gâchis de matières : préparez vous-même vos aliments et utilisez le matériel adéquat (gourdes plutôt que bouteilles d'eau en plastique, serviettes en tissu et non en papier, etc). Il ne vous reste plus qu'à prévoir un bon gâteau !



LA FAMILLE DES EMBALLAGES À TRIER S'EST AGRANDIE !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les emballages sont à déposer dans les conteneurs « emballages » dans les 25 communes de Charlieu-Belmont Communauté.



Tubes et blisters

Barquettes et capsules en métal, papier alu



Sachets, barquettes et pots en plastique

Film étirable, filets en plastique



Bouteilles et flacons en plastique

Boîtes, canettes et bouteilles en métal



Sacs et suremballages en plastique



Cartonnettes et briques en carton



Sacs et sachets en kraft



✓ Jeter en vrac

N'imbriguez pas les emballages, ne les enfermez pas dans un sac en plastique. À défaut, ils ne pourront pas être recyclés.

✗ Pas d'intrus !

Gros cartons, cagettes, vêtements, jouets, pots de fleurs, arrosoirs et autres objets en plastique sont à déposer en déchèterie.

✓ Séparer

Pensez à séparer les couvercles de leurs pots et les opercules de leurs barquettes. À défaut, ils ne pourront pas être recyclés.

À JETER ?
À RECYCLER ?

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI



OU RENDEZ-VOUS SUR WWW.CONSIGNESDETRI.FR

EMBALLAGES : 32 KG PAR HABITANT...

... ont été collectés en 2020 dans les conteneurs « emballages »
et en déchèteries sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

**+ 139 TONNES COLLECTÉES
PAR RAPPORT À 2019**



Cette hausse se justifie par la mise en place des extensions
de consignes de tri au 1^{er} janvier 2020.

Une fois collectés, nos emballages prennent la direction du
centre de tri de Chassieu où, sur une chaîne de tri, des agents
séparent les différents matériaux afin d'obtenir des balles de
plastique, acier, aluminium, cartons et briques alimentaires.



QUE PEUVENT DEVENIR NOS EMBALLAGES ?



6 BOUTEILLES
EN PLASTIQUE



670 CANETTES
EN ALUMINIUM



=
1 TEE-SHIRT



=
1 CADRE DE VÉLO



19.000
BOÎTES DE CONSERVE



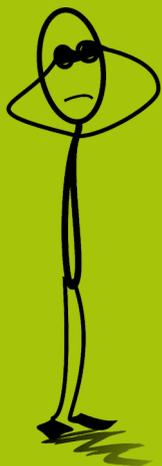
5
BRIQUES DE LAIT



=
1 VOITURE



=
1 ROULEAU
DE PAPIER TOILETTE



VERRE : 42 KG PAR HABITANT...

... ont été collectés en 2020 dans les conteneurs « verre » et en déchèteries sur notre territoire, soit 982 tonnes.

Expédié chez Saint-Gobain où il sera chauffé à plus de 1.500°, le verre redeviendra... du verre !

VERRE
POTS ET BOCAUX EN VERRE

Pots et bocaux

Bouteilles

Flacons de parfum en verre

PAPIERS : 21,7 KG PAR HABITANT...

... ont été collectés en 2020 dans les conteneurs « papiers » et en déchèteries sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, soit 507 tonnes. Nos papiers usagés deviendront des cahiers, des magazines, du papier hygiénique ou de l'isolant thermique.



PAPIERS TOUS LES PAPIERS



Magazines, prospectus et catalogues



Journaux



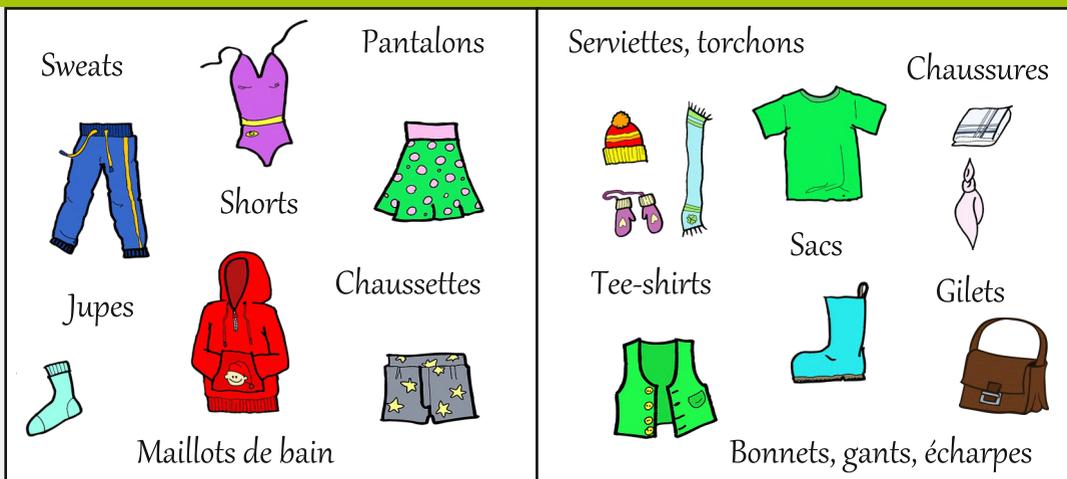
Annuaire et cahiers



Feuilles volantes et enveloppes

TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES : OFFREZ-LEUR UNE SECONDE VIE !

Quel que soit leur état, les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être valorisés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire dans les bornes Le Relais disséminées sur le territoire, près des Points d'apport volontaire de tri sélectif ou en déchèteries. Selon leur état, ils seront réutilisés, recyclés ou valorisés. Trouvez la borne la plus proche de chez vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr>



QUE DEVIENNENT NOS TEXTILES ?



« Grâce à vos dons, l'association crée un nouvel emploi chaque semaine » Plus d'infos : www.lerelais.org

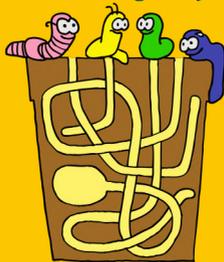
TOUT SAVOIR SUR LE COMPOSTAGE

Parmi les actions de réduction des déchets figure le compostage. En installant un composteur (ou un lombricomposteur en milieu urbain), on diminue considérablement le poids de nos poubelles : les déchets de cuisine constituent en effet un tiers du volume de nos ordures ménagères. Un simple bout de jardin suffit !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Au démarrage, les bactéries sont invisibles à l'œil nu, microscopiques. L'air leur fournit de l'oxygène et leur permet de décomposer la matière organique. Les champignons microscopiques jouent le même rôle. Les filaments blanchâtres, très fins, sont parfois visibles dans le sol. Ils donnent une odeur d'humus.

Les vers de terre se déplacent dans le composteur, broient la matière organique et laissent derrière eux des excréments riches en éléments végétaux nutritifs. Leur présence dans le compost, comme dans la terre, est une preuve d'activité microbienne saine. Les vers de terre, qui n'ont pas de dent et ne peuvent donc pas manger de racines, sont les auxiliaires les plus précieux du jardinier.



LES FAUSSES IDÉES

« LE COMPOST, ÇA SENT MAUVAIS »

Non. Il suffit de l'aérer, le mélanger, le retourner, incorporer des branchages, ajouter autant de matières brunes que de matières vertes

« ÇA ATTIRE LES RONGEURS »

Non. Il suffit d'éviter d'introduire les restes de viande et recouvrir les fruits de matières sèches ou les incorporer au milieu du tas

« C'EST COMPLIQUÉ... »

Non. On n'a pas forcément besoin d'avoir un composteur : le compost se fait aussi très bien en tas

QUAND MON COMPOST SERA-T-IL MÛR ?

Au bout de 5-6 mois, on obtient un compost jeune à utiliser uniquement à la surface du jardin. Au bout de 10 mois et plus, il devient mûr et s'utilise sans modération, mélangé avec de la terre.



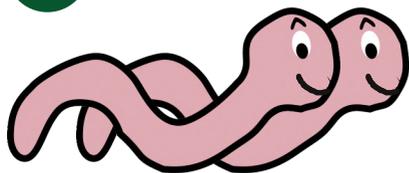
COMMENT AVOIR UN BON COMPOST ?

Les 4 principales règles à respecter sont les suivantes :

- ▷ Je veille à ce que mon compost soit humide, mais pas mouillé
- ▷ J'installe mon composteur à l'ombre et à l'abri des vents froids
- ▷ Je diversifie les déchets introduits et en réduis la taille au préalable
- ▷ J'aère régulièrement à l'aide d'une fourche



À METTRE



Déchets de cuisine :

Restes de repas : pain, fromage, pâtes...
Épluchures, fruits, légumes en morceaux
Marc de café et thé avec filtre papier
Coquilles d'oeuf écrasées



Déchets de jardin :

Tonte de gazon (avec modération)
Feuilles mortes - Paille et herbes diverses
Tailles si broyées ou fragmentées

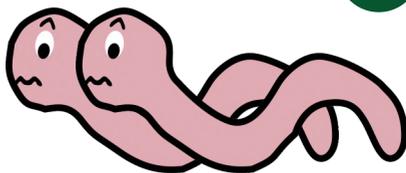


Déchets de la maison :

Plantes - Fleurs - Essuie-tout
Papier blanc ou journal (petite quantité)



À NE PAS METTRE



Déchets déconseillés :

Restes de viande et de poisson
Déchets végétaux grossiers
Papier glacé - Huile de friture
Plantes malades ou traitées chimiquement
Mauvaises herbes montées en graine
Noyaux, os, coquilles de noix, de noisettes



Déchets interdits :

Matières non biodégradables
Tailles de résineux (thuyas, cyprès)
Bois traité (aggloméré, contreplaqué)
Litières pour animaux



Vente de composteurs individuels

Des composteurs en bois (400 litres) sont disponibles à la Communauté de Communes. Tarifs : 25 €. Informations au 04 77 69 03 06.



DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

L'accès aux deux déchèteries intercommunales est réservé aux usagers de Charlieu-Belmont Communauté. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il faut présenter son badge d'accès à l'entrée des sites.

POUILLY-SOUS-CHARLIEU

LIEU-DIT SORILLARD



BELMONT-DE-LA-LOIRE

2001, ROUTE D'ARCINGES



HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

DU LUNDI AU VENDREDI : 9H00-12H00 / 14H00-18H00
LE SAMEDI : 9H00-18H00

LUNDI ET MERCREDI : 9H00-12H00
VENDREDI ET SAMEDI : 9H00-12H00 / 13H00-17H30

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

DU LUNDI AU VENDREDI : 9H00-12H00 / 13H30-17H30
LE SAMEDI : 9H00-17H30

LUNDI ET MERCREDI : 9H00-12H00
VENDREDI ET SAMEDI : 9H00-12H00 / 13H00-17H00

N'oubliez pas votre badge d'accès

1 Je présente mon badge à la borne d'entrée sur le symbole :

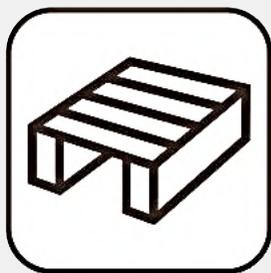


2 J'avance mon véhicule uniquement lorsque la barrière s'ouvre



DÉCHÈTERIES : LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Certains déchets doivent impérativement être déposés en déchèteries, à Pouilly-sous-Charlieu ou à Belmont-de-la-Loire, pour être correctement traités et rejoindre une filière de recyclage dédiée.



Bois traité,
bois non traité



Gravats, ferraille, plâtre, etc

Gravats plâtrés, terre, souche : uniquement à Pouilly



Déchets végétaux



Déchets d'équipements
électriques et électroniques



Piles, ampoules, néons,
batteries, cartouches d'encre



Toxiques, extincteurs, huiles
ménagères et de vidange



Carton



Textiles



Mobilier



Emballages,
verre,
papiers



Encombrants

COMMENT NOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

Ce que l'on nomme « ordures ménagères résiduelles », ce sont les déchets qui ne peuvent être recyclés et qui doivent être jetés dans le bac puce fourni par Charlieu-Belmont Communauté à chaque foyer. Une fois collectés, ils seront transportés à Cusset, dans l'Allier, pour être enfouis.

UNE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Chaque foyer doit être équipé d'un bac muni d'une puce électronique qui enregistre la fréquence de collecte pour générer une facture individualisée.



Quelques conseils :

Votre bac doit être sorti la veille au soir du jour de collecte dans votre commune.

Le couvercle doit être fermé. En cas de débordement, le bac ne sera pas collecté (tout comme des sacs poubelles qui seraient mis au pied du bac).

Le bac doit être présenté l'ouverture côté rue.

Une fois vidé, il doit être rentré au plus tôt.

Si vous disposez d'un bac à verrou, le drapeau/la plaquette accroché(e) sous le couvercle doit être installé(e) sur le côté du bac pour que celui-ci soit collecté.



LUNDI

Pouilly-sous-Charlieu ;
Le Cergne ;
Belmont-de-la-Loire ;
St-Germain-la-Montagne ;
Belleroche

MARDI

Cuinzier ; Sevelinges ;
Villers ; Arcinges ; Ecoche ;
La Gresle

MERCREDI

Briennon ; La Bénisson-
Dieu ; Chandon ; Vougy

JEUDI

Charlieu ;
St-Nizier-sous-Charlieu ;
St-Pierre-la-Noaille

VENDREDI

St-Denis-de-Cabanne ;
Mars ; Maizilly ; Boyer ;
Nandax ; Jarnosse ;
St-Hilaire-sous-Charlieu

JOURS FÉRIÉS

Se référer au calendrier
de collecte pour connaître
les jours de remplacement

COMMENT OBTENIR UNE POUBELLE ?

Vous emménagez ? Pour obtenir votre bac à ordures ménagères, veuillez contacter Charlieu-Belmont Communauté au 04 77 69 03 06.

Le volume du bac qui vous sera attribué est établi à partir de la grille de dotation ci-contre :

VOTRE REDEVANCE COMPREND :

Nombre de personnes au foyer	Volume minimum collecté annuellement	Choix du bac	Nombre de collectes
1	720 L	40 L	18
		80 L	9
2	1.200 L	80 L	15
		120 L	10
3	1.680 L	80 L	21
		120 L	14
4	2.160 L	120 L	18
		180 L	12
5	2.640 L	120 L	22
		240 L	11
6	3.120 L	120 L	26
		240 L	13
7 et +	3.600 L	180 L	20
		240 L	15

QUAND DOIS-JE PAYER MA FACTURE ?

La facturation est semestrielle : 50% en avril ; 50% en octobre (en cas de levées supplémentaires, régularisation en avril de l'année suivante).

JE CHANGE DE SITUATION, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Déménagement, naissance, décès... Tout changement doit être signalé à Charlieu-Belmont Communauté au 04 77 69 03 06.

COMMENT RÉDUIRE MES ORDURES MÉNAGÈRES ?

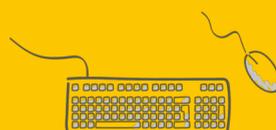
Il suffit de les trier correctement : déposer verre, papiers et emballages dans les conteneurs de tri sélectif, se rendre en déchèterie, pratiquer le compostage et surtout modifier ses habitudes d'achat pour les réduire à la source.

COMMENT SUIVRE MA PRODUCTION DE DÉCHETS ?

Créez un compte Web Usagers Déchets : vous pourrez consulter les dates de levées de votre bac, imprimer des duplicatas de vos factures et contacter le service Déchets. Rendez-vous sur <http://cccharlieubelmont.ecocito.com>

Pour suivre toute l'actualité du service Déchets :

Rendez-vous sur www.charlieubelmont.com



QUE FINANCE LA REDEVANCE GÉNÉRALE INCITATIVE (RGI) ?

La RGI finance l'ensemble des charges liées au service déchets : la collecte et le traitement des ordures ménagères, la collecte et le tri des déchets recyclables, la gestion des déchèteries. Elle s'applique à tous les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels ou administrations.

ORDURES MÉNAGÈRES (COLLECTE ET TRAITEMENT)



2.382 TONNES COLLECTÉES ET ENFOUIES
11.409 BACS ATTRIBUÉS

DÉCHÈTERIES



76.763 ENTRÉES
8.268 TONNES DE DÉCHETS ENTRANTS
VALORISATION : 87,36 %

EN 2020

TRI SÉLECTIF



EMBALLAGES : 690 TONNES
VERRE : 884 TONNES
PAPIERS : 427 TONNES

NETTOYAGE
DES INCIVILITÉS
60 À 80.000 € PAR AN

